

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 3 juin 2019 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1  
                                  Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
                                  Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                                  Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5  
                                  Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Faits saillants du maire sur le rapport financier 2018 et le rapport du vérificateur externe (176.2.2 C.M.)
  - 6.2. Activité de perfectionnement « Rôles et responsabilités du conseil municipal, du maire et du DG »
7. **Sécurité publique**
  - 7.1. Accord de principe – Dépôt par la MRC de La Matanie d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)
  - 7.2. Nomination d'un représentant municipal au sein du comité régional de sécurité incendie
8. **Transport**
  - 8.1. Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2019-2020
  - 8.2. Résultat de l'appel d'offres public – Cession du camion de service Ford F-450 2001
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Demande de raccordement aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout (104 route 132)
  - 9.2. CJE – Corvée de nettoyage des berges en soutien à la mission 100 tonnes (30 juillet 2019)
  - 9.3. Programme de récupération hors foyer (équipements de récupération des matières recyclables)
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Désignation d'une personne responsable pour la délivrance des permis et certificats
  - 10.2. Invitation à l'AGA de la Corporation de développement de Baie-des-Sables (2019-06-10 à 19 h 30)
  - 10.3. 1<sup>er</sup> Rendez-vous du développement de la MRC de La Matanie (2019-06-06 à 16h30)
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Engagement et formation des animateurs et accompagnateur pour le terrain de jeux à l'été 2019
  - 11.2. Rénovation du terrain de mini-golf au centre communautaire Gabriel-Raymond
  - 11.3. Amélioration du terrain de volleyball au centre communautaire Gabriel-Raymond
  - 11.4. Demande d'équipements supplémentaires pour la cuisine du centre communautaire
  - 11.5. Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA
  - 11.6. Participation et planification de la semaine de la municipalité
  - 11.7. Rapport de la coordonnatrice en loisir
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. Entente concernant l'organisation d'un service de surveillance dans les locaux de l'école

- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

**2019-110      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 6 mai 2019 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3.      *Approbation du procès-verbal*

**2019-111      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 mai dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'approuver le procès-verbal du 6 mai 2019 à que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4.      *Présentation et adoption des comptes*

**2019-112      APPROBATION DES COMPTES AU 31 MAI 2019**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mai 2019 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	104 811.69	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500603 au #500633)	21 139.84	\$
<b>Total des comptes</b>	<b>125 951.53</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_

*Adam Coulombe, g.m.a.*

5.      *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1.      *Faits saillants du maire sur le rapport financier 2017 et le rapport du vérificateur externe (176.2.2 C.M.)*

Le maire, Monsieur Denis Santerre, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*. Ce document sera intégré dans la prochaine parution du bulletin d'information municipale qui est distribué à toutes les adresses civiques de la municipalité à la fin de chaque mois.

6.2. *Activité de perfectionnement « Rôles et responsabilités du conseil municipal, du maire et du DG »*

Les élus suivants manifestent leur intérêt à suivre une activité de perfectionnement intitulée « Rôles et responsabilité des élus et du directeur général, comment prévenir les conflits » : mesdames Nicole Marcheterre, Gabrielle Trigaux, Marie-Claude Saucier et Monsieur Alain Leprince. L'activité aura lieu à Matane de 18 h à 21 h et la date reste à déterminer.

7.1. *Accord de principe – Dépôt par la MRC de La Matanie d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*

**2019-113      ACCORD DE PRINCIPE – DÉPÔT PAR LA MRC DE LA MATANIE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET I DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)**

Considérant que dans le cadre de l'optimisation de la desserte par le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie (SRSI)*, il est prévu de conserver quatre casernes, soit celles de Baie-des-Sables, Saint-René-de-Matane, Les Méchins et Sainte-Félicité cette dernière devenant la caserne principale pour le SRSI;

Considérant que des travaux de construction et de mise aux normes sont requis pour ces casernes et que pour en évaluer les coûts, une firme d'architectes a été mandatée à ces fins;

Considérant les discussions du comité de gestion du SRSI et le besoin de connaître les coûts pour permettre le renouvellement de l'entente intermunicipale dont l'échéance est prévue le 31 décembre 2020;

Considérant les discussions du comité de gestion du SRSI et l'orientation de prioriser la construction d'une caserne qui sera localisée à Sainte-Félicité et la mise aux normes du bâtiment ciblé à Les Méchins;

Considérant la possibilité d'obtenir de l'aide financière dans le cadre du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)*;

Considérant les délais requis pour la préparation, le dépôt et l'analyse de la demande d'aide financière;

Considérant que les municipalités participantes au SRSI doivent donner un accord de principe pour permettre le dépôt d'une demande au RÉCIM par la MRC et l'étude du dossier de financement par le MAMH afin de connaître la possibilité et la hauteur de l'aide financière qui pourrait être accordée;

Considérant que le fait de consentir au dépôt d'une demande d'aide financière par la MRC ne constitue pas un engagement formel de la municipalité à renouveler l'entente pour le SRSI;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente;

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables donne son accord pour que la MRC de La Matanie puisse déposer la demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* et permettre l'étude du dossier pour la demande de financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2. *Nomination d'un représentant municipal au sein du comité régional de sécurité incendie*

**2019-114 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Considérant que l'entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie de La Matanie prévoit la constitution d'un Comité régional de sécurité incendie;

Considérant que Monsieur Denis Santerre agit à titre de représentant du TNO de la Rivière Bonjour au sein de ce comité;

Considérant qu'il a lieu de nommer un substitut élu pour représenter la Municipalité de Baie-des-Sables au sein de ce comité;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de nommer Monsieur Alain Leprince à titre de représentant substitut de la Municipalité de Baie-des-Sables au sein du Comité régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2019-2020*

**2019-115 ACHAT DE SABLE POUR ABRASIF – SAISON HIVERNALE 2019-2020**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sable pour abrasif en vertu de la résolution #2019-097;

Considérant que nous avons reçu la soumission suivante :

- Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » au montant de 11 \$ la tonne métrique de sable naturel tamisé et livré;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'accepter la soumission de « Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » pour la fourniture de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux au prix de 11 \$ la tonne métrique tamisé et livré. Le besoin est estimé à 200 tonnes métriques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. *Résultat de l'appel d'offres public – Cession du camion de service Ford F-450 2001*

**2019-116 MISE AU RENCART ET VENTE DU CAMION DE SERVICE FORD F-450 2001**

Considérant l'article 6.1 du Code municipal du Québec relatif à l'aliénation de bien par une municipalité;

Considérant l'appel d'offres public pour la cession du camion de service usagé de marque Ford, modèle F-450 de l'année 2001 en vertu de la résolution #2019-099;

Considérant qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de cet appel d'offres public;

Considérant que des prix ont été demandés à des récupérateurs/ferrailleurs;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

- De mettre au rencart le camion de service usagé de marque Ford, modèle F-450 de l'année 2001 (numéro de série 1FDXF46F71EB41051) auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- D'autoriser la vente au vieux fer du véhicule à *Pièces d'autos Yannick Huet enr.* pour une somme approximative de 1 200 \$ incluant la récupération du véhicule au garage municipal;
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution et afin de procéder au transfert de propriété auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. *Demande de raccordement aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout (104 route 132)*

**2019-117      DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LE 104 ROUTE 132 – MONSIEUR DANIEL BERNATCHEZ**

Considérant que monsieur Daniel Bernatchez, résident au 104 route 132 à Baie-des-Sables, demande, dans une lettre datée du 6 mai 2019, d'être raccordé aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout;

Considérant qu'une étude d'avant-projet a été réalisée par la firme Roche en 2012 pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire le long de la route 132 entre les numéros 104 et 124 (8 résidences) en vertu de la résolution #2012-070;

Considérant qu'une étude de caractérisation de l'eau des puits des résidences privées du secteur a été réalisée en avril 2013 en vertu de la résolution #2013-017;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 août 2013 afin d'expliquer les prochaines démarches à la réalisation du projet et connaître l'intérêt des propriétaires visées par le prolongement de ces réseaux;

Considérant le mandat donné à la firme Roche en 2013 en vue de réaliser une description sommaire du projet et des problématiques, de développer un argumentaire et de vérifier la recevabilité du projet auprès du ministère des Affaires municipales en vertu de la résolution #2013-171;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été présentée dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) en 2014 en vertu de la résolution #2014-055;

Considérant que, dans une lettre datée du 5 août 2014, le ministère des Affaires municipales n'a pas retenu le projet dans le cadre du PRIMEAU compte tenu du nombre restreint de résidences visées, des coûts élevés du projet, de la problématique de contamination des puits et de vétusté des installations septiques individuelles (le ministère considère que des solutions individuelles sont à privilégier dans cette situation au lieu d'une solution commune);

Considérant l'évaluation des coûts selon la méthode du mètre linéaire pour desservir uniquement la résidence du demandeur à l'aide de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme Roche en 2012 (738 460 \$ X 80 mètres / 800 mètres = 73 846 \$);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'aviser le demandeur que la Municipalité de Baie-des-Sables ne donnera pas suite à sa demande à court et à moyen terme et recommande à ce dernier de privilégier des solutions individuelles à ses problèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. *CJE – Corvée de nettoyage des berges en soutien à la mission 100 tonnes (30 juillet 2019)*

L'invitation est lancée à population afin de participer à une corvée de nettoyage des berges en soutien à la mission 100 tonnes du Carrefour jeunesse-emploi de la région de Matane le 30 juillet prochain dès 9h00 au parc du Sacré-Cœur situé en face de l'église.

9.3. *Programme de récupération hors foyer (équipements de récupération des matières recyclables)*

**2019-118     PARTICIPATION AU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER**

Considérant que le Programme de récupération hors foyer vise à subventionner l'achat d'équipement de récupération de matières recyclables dans les aires publiques municipales;

Considérant que 70 % du coût d'achat de chaque équipement jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par équipement est remboursé à travers ce programme;

Considérant que la MRC de La Matanie désire présenter une demande regroupée afin d'atteindre le nombre minimal de 25 équipements;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de participer à la demande regroupée de la MRC de La Matanie au Programme de récupération hors foyer pour un nombre total de 5 équipements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. *Désignation d'une personne responsable pour la délivrance des permis et certificats*

**2019-119     DÉSIGNATION D'UNE ÉTUDIANTE À TITRE D'ADJOINTE TECHNIQUE EN URBANISME – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Baie-des-Sables doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme;

Considérant qu'en vertu d'une entente intermunicipale, la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'urbanisme à la municipalité;

Considérant que la MRC de La Matanie a engagé une étudiante au poste d'adjointe technique en urbanisme pour l'année 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter le nom de l'étudiante à la liste des fonctionnaires désignés par la municipalité en vertu de la résolution #2014-173;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

De désigner pour l'année 2019, Madame Karine Verrette à titre de fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme afin qu'elle puisse assister les inspecteurs en bâtiments de la MRC;

De transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. *Invitation à l'AGA de la Corporation de développement de Baie-des-Sables (2019-06-10 à 19h30)*

Les personnes impliquées et intéressées par le développement économique, social, récréatif et culturel sont invitées à participer à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement de Baie-

des-Sables qui aura lieu le lundi 10 juin 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal. Il y aura également élection des membres du conseil d'administration pour certains collèges.

*10.3. 1<sup>er</sup> Rendez-vous du développement de la MRC de La Matanie (2019-06-06 à 16h30)*

Une invitation est lancée à participer au 1<sup>er</sup> Rendez-vous du développement de la MRC de La Matanie qui aura lieu le jeudi 6 juin prochain au Club de golf de Matane.

*11.1. Engagement et formation des animateurs et accompagnateur pour le terrain de jeux à l'été 2019*

**2019-120     ENGAGEMENT DE MONSIEUR JACOB FORTIN À TITRE D'ANIMATEUR POUR LE TERRAIN DE JEUX À L'ÉTÉ 2019**

Considérant les résolutions #2018-204, #2019-016 et #2019-105 relatives aux demandes de financement et à la mise en place d'un terrain de jeux durant la période estivale 2019;

Considérant que nous avons reçu deux (2) offres de services pour les postes d'animateur pour le terrain de jeux;

Considérant que les curriculum vitae reçus ont été analysés et qu'une entrevue et une rencontre ont été réalisées avec les candidats;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'embaucher Monsieur Jacob Fortin à titre d'animateur responsable du terrain de jeux. Cet animateur aura la responsabilité et la charge du terrain de jeux à l'été 2019.

La période de travail est du 2 juillet au 9 août 2019 (6 semaines). L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 12,75 \$ de l'heure.

Le candidat retenu travaillera également sous la supervision de la coordonnatrice en loisir, Madame Daphné St-Onge et du directeur général, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2019-121     ENGAGEMENT DE MONSIEUR ÉLIE CARRIER À TITRE D'ANIMATEUR POUR LE TERRAIN DE JEUX À L'ÉTÉ 2019**

Considérant les résolutions #2018-204, #2019-016 et #2019-105 relatives aux demandes de financement et à la mise en place d'un terrain de jeux durant la période estivale 2019;

Considérant que nous avons reçu deux (2) offres de services pour les postes d'animateur pour le terrain de jeux;

Considérant que les curriculum vitae reçus ont été analysés et qu'une entrevue et une rencontre ont été réalisées avec les candidats;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'embaucher Monsieur Élie Carrier à titre d'animateur du terrain de jeux.

La période de travail est du 2 juillet au 9 août 2019 (6 semaines). L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 12,50 \$ de l'heure.

Le candidat retenu travaillera également sous la supervision de la coordonnatrice en loisir, Madame Daphné St-Onge et du directeur général, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2019-122      ENGAGEMENT DE MADAME LAURIE PELLETIER-BROCHU À TITRE D'ANIMATRICE-ACCOMPAGNATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX À L'ÉTÉ 2019**

Considérant les résolutions #2018-204, #2019-016 et #2019-105 relatives aux demandes de financement et à la mise en place d'un terrain de jeux durant la période estivale 2019;

Considérant que nous avons reçu une seule offre de services pour le poste d'animateur-accompagnateur pour le terrain de jeux;

Considérant que la candidate a été contactée;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé Monsieur Alain Leprince et résolu d'embaucher Madame Laurie Pelletier-Brochu à titre d'animatrice-accompagnatrice du terrain de jeux.

La période de travail est du 2 juillet au 9 août 2019 (6 semaines). L'horaire de travail est de 40 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 13 \$ de l'heure.

La candidate retenue travaillera également sous la supervision de la coordonnatrice en loisir, Madame Daphné St-Onge et du directeur général, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2019-123      FORMATION DU PERSONNEL TRAVAILLANT AU TERRAIN DE JEUX**

Considérant qu'il est nécessaire de bien préparer et outiller les animateurs et l'accompagnateur qui travailleront au terrain de jeux de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'autoriser l'inscription des candidats(es) retenus(es) aux formations suivantes (si nécessaire) :

- Formation Loisir d'été offerte par l'Unité régionale de Loisir et de Sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu les 15 et 16 juin 2019 à Mont-Joli au montant de 60 \$ plus les taxes par participant;
- Formation pour les accompagnateurs en camp de jour offerte par l'URLS et l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) qui aura lieu le 8 juin 2019 à Mont-Joli. Cette formation est offerte gratuitement.

Les participants seront rémunérés pour cette formation. Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.2. Rénovation du terrain de mini-golf au centre communautaire Gabriel-Raymond*

**2019-124      RÉNOVATION DU TERRAIN DE MINI-GOLF AU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND**



Considérant que Baie-des-Sables accueillera beaucoup de visiteurs et de festivaliers en 2019 pour son 150<sup>e</sup> anniversaire;

Considérant qu'il a lieu de rafraîchir les équipements sportifs et de plein air de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

De nettoyer le terrain du mini-golf avant les festivités du 150<sup>e</sup> de Baie-des-Sables;

De prévoir au budget de l'année financière 2020 la rénovation du terrain de mini-golf situé au centre communautaire Gabriel-Raymond au montant approximatif de 1 500 \$. Les travaux consistent principalement à couper quelques arbres, niveler le terrain adjacent, remplacer les madriers (contours) et les tapis de gazon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.3. Amélioration du terrain de volleyball au centre communautaire Gabriel-Raymond*

#### **2019-125 AMÉLIORATION DU TERRAIN DE VOLLEYBALL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND**

Considérant que Monsieur Jacob Fortin demande l'aménagement d'un terrain de volleyball extérieur sur sable;

Considérant le désir du conseil municipal de rafraîchir les équipements sportifs et de plein air de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

De remplacer, s'il y a lieu, le filet de volleyball actuel au début de l'été 2019;

De prévoir au budget de l'année financière 2020 l'amélioration du terrain de volleyball situé au centre communautaire Gabriel-Raymond au montant approximatif de 1 500 \$. Les travaux consistent principalement réorienter le terrain actuel, niveler le terrain adjacent, déplacer les poteaux et mettre du sable tamisé;

D'informer le demandeur, Monsieur Jacob Fortin, de cette décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.4. Demande d'équipements supplémentaires pour la cuisine du centre communautaire*

#### **2019-126 DEMANDE D'ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Considérant que Madame Martine Ouellet demande des équipements supplémentaires pour la cuisine du centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant que les équipements demandés sont :

- L'achat d'une échelle à 12 étages sur roulettes pour les plateaux de service et les plaques de dimensions 18 par 26 pouces;
- L'achat de trois (3) plaques à pâtisserie en aluminium de dimension 18 par 26 pouces;
- L'ajout de deux (2) tablettes pour le réfrigérateur commercial;
- L'ajout d'une tablette pliante sur l'îlot mobile;
- Le repositionnement de la tablette pliante déjà existante.

Considérant que le conseil municipal désire s'assurer que ces dépenses sont justifiées et que les équipements demandés profiteront aux organismes et aux bénévoles de la communauté;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'informer la demanderesse, Madame Martine Ouellet, qu'elle devra aller chercher l'appui écrit d'un organisme communautaire local (Club des 50 ans et plus, Cercle de Fermières, etc.) dans ses demandes d'équipements pour la cuisine au centre communautaire Gabriel-Raymond.

À la réception de cet appui, le conseil municipal évaluera la possibilité de donner suite en totalité ou en partie à la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.5. Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA*

### **2019-127      PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE REGROUPÉE MUNICIPALITÉ AMI DES AÎNÉS (MADA)**

Considérant que la MRC de La Matanie offre aux municipalités locales de participer à une démarche regroupée en vue d'obtenir une subvention de 8 000 \$ par municipalité pour mettre à jour les politiques et plans d'action MADA;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a réalisé, ces dernières années, plusieurs éléments de sa politique et de son plan d'action MADA actuels (2015-2018);

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire mettre davantage ses efforts à la réalisation d'éléments prévue à sa politique familiale municipale et son plan d'action 2018-2022;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite réaliser au terme de cette dernière, la mise à jour complète de l'ensemble de ses politiques et plan d'action (MADA, familiale et développement);

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'aviser la MRC de La Matanie que la Municipalité de Baie-des-Sables n'a pas l'intention de participer à la présente demande de subvention et de démarche regroupée afin de mettre à jour les politiques MADA.

Que copie de cette résolution soit transmise à Madame Vanessa Caron, conseillère en développement rural de la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.6. Participation et planification de la semaine de la municipalité*

La Semaine de la municipalité se tiendra dorénavant lors de la deuxième semaine de septembre. Cette année elle se tiendra du 8 au 14 septembre 2019. Le conseil municipal se penchera sur la formule à adopter pour cette édition.

#### *11.7. Rapport de la coordonnatrice en loisir*

Le rapport de la coordonnatrice en loisir, Madame Daphné St-Onge, est déposé aux élus municipaux. Ce rapport sera déposé régulièrement aux élus.

### *12. Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

### *13. Divers*

13.1. *Entente concernant l'organisation d'un service de surveillance dans les locaux de l'école*

**2019-128**     **ACCORD DE PRINCIPE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS ET MARÉES CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE PAR LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX DE L'ÉCOLE**

Considérant qu'il a lieu de trouver une solution à l'absence de service de garde en milieu scolaire en raison d'un manque d'inscriptions;

Considérant la possibilité de conclure une entente avec la Commission scolaire des Monts et Marées (CSMM) concernant l'organisation d'un service de surveillance par la Municipalité de Baie-des-Sables à l'intérieur des locaux de l'école;

Considérant que certaines modalités restent à préciser;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables manifeste son intérêt à la signature éventuelle d'un protocole d'entente avec la CSMM et l'organisation d'un service de surveillance par la Municipalité de Baie-des-Sables à l'intérieur des locaux de l'école.

Que copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Dany Bouchard, directeur de l'école Assomption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les points suivants ont été soulevés par les élus municipaux :

- Prochaine rencontre avec le comité pour la sauvegarde du quai (vendredi 7 juin 2019 à 13h30);
- Gouvernance de l'école publique.

**2019-129**     **GOVERNANCE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Considérant que l'école publique est un bien et une richesse qui appartient non seulement aux utilisateurs de ses services, mais aussi à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

Considérant qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

Considérant que les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

Considérant que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

Considérant que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

Considérant que le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

Considérant que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

Considérant que pour instruire, socialiser et qualifier, l'élève doit être au cœur des décisions.

Considérant que le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

Considérant que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

Considérant l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables signifie, par l'envoi d'une copie, la présente au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, au premier ministre du Québec, M. François Legault, et aux chefs des partis de l'opposition à l'Assemblée nationale l'importance que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants :

- Une gouvernance de proximité, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité (décision près de l'action);
- Une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques;
- Une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
- Une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Rénovation du terrain de mini-golf au centre communautaire Gabriel-Raymond;
- Lieu de la prochaine assemblée générale annuelle de la Corporation de développement;
- Cession du camion Ford F-450 (Fondation Mira);
- Trou près d'une passerelle dans le Sentier des Rosiers;
- Implication des élus à la Commission scolaire des Monts et Marées et gouvernance de l'école publique.

#### 15. Levée de l'assemblée

### 2019-130 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Denis Santerre  
Maire

---

Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Denis Santerre*  
*Maire*